

**Syndicat Intercommunal pour le
Ramassage et le Traitement des
Ordures Ménagères de la Vallée de la
Grosne
(SIRTOM DE LA VALLEE DE LA
GROSNE)**

**Rapport de présentation du Débat
d'Orientation Budgétaire.**

Exercice 2016

**Présenté conformément à l'article L.2312-1
Du Code Général des Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Structure et présentation du service	3
1.1) Organisation administrative du service	3
1.2) Population desservie.....	3
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service.....	3
1.4) Mode de gestion du service.....	4
1.5) Tableau des effectifs :	4
2) Orientations budgétaires 2016.....	5
2.1) Résultats prévisionnels 2015.....	5
2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2016	5
2.2.1) Réhabilitation des déchèteries :	5
2.2.2) Autres investissements :	6
2.2.3) Recettes investissements :	7
2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2016	7
2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés :.....	7
2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri) :.....	8
2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs :	8
2.3.4) Opération ZDZG :	10
2.3.5) Charges financières / Autres dépenses :.....	11
2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations:	11
2.3.7) Autres recettes de fonctionnement:	11
2.4) Engagements pluriannuels	11
3) Etat de la dette	12

1) Structure et présentation du service

1.1) Organisation administrative du service

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est un syndicat mixte fermé composé de 3 Communautés de communes. Il est chargé de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur les 54 communes du territoire.

Le Conseil syndical du SIRTOM de la Vallée de la Grosne est composé de 108 délégués titulaires, et 54 délégués suppléants. Le Bureau est composé d'1 Président, 3 Vice-Présidents et 6 membres.

1.2) Population desservie

La population du territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne est de 19 897 habitants.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en points d'apport volontaire, en porte à porte pour 49 communes ou en déchetterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement.

Pour les communes de CHISSEY-les-MACON, PASSY, SAILLY, SIGY-le-CHATEL et TAIZE les collectes des déchets ménagers sont effectuées en prestation de services par la société VEOLIA (ces communes sont sous le régime de la redevance incitative).

Sur l'ensemble du territoire, la collecte du verre est déléguée à une structure privée (ETS SOLOVER) ainsi que les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire du SIRTOM :

- enfouissement sur le site de GRANGES (ONYX VALEST) pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets Non Recyclables (DNR) des déchetteries,
- centre de tri SITA de DIGOIN pour la collecte sélective (emballages),
- centre de tri QUINSON FONLUPT de SAINT-DENIS-LES-BOURG pour la collecte sélective (papiers et emballages pour partie),
- centre de conditionnement VEOLIA de MACON pour les cartons collectés en déchetteries,
- usine SAINT GOBAIN de CHALON-SUR-SAONE pour le recyclage du verre,
- société VEOLIA de MACON pour le traitement du bois collecté en déchetteries,
- société GDE de MACON pour le traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchetteries,
- plate-forme de compostage SEDE ENVIRONNEMENT de MONSOLS pour les déchets verts,
- société CARME de CLESSE pour les gravats,
- société EDIB de LONGVIC pour les Déchets Ménagers Spéciaux.

1.4) Mode de gestion du service

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, encadrants est de 21 pour la partie technique, représentant 20.8 équivalents temps plein. 2 agents sont en disponibilité.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction, 1 poste d'adjoint administrative et 1 poste de secrétariat administrative, représentant 3 équivalents temps plein.

Pour l'opération « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) », 1 poste de chargée de mission (0.66 ETP présence / poste en alternance bac +5), 1 poste de chargée de mission Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) (0.5 ETP présence) et 1 poste de Maître composteur / Animateur de médiation ZDZG (1 ETP).

1.5) Tableau des effectifs :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont Temps partiel</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>	21	21	0	19	1
Agent de Maîtrise	1	1	0	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4	5	+ 1	5	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	2	- 1	2	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2	4	+ 2	3	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	11	9	- 2	8	
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>	3	3	0	3	0
Ingénieur Principal	1	1	0	1	
Rédacteur	0	1	+ 1	1	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	1	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1	0	- 1	0	
<u>TOTAL</u>	24	24	0	22	1
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>					
Contrat à Durée Déterminée	3	3	0	3	
CAE CUI	0	1	+ 1	1	
Emploi d'avenir	1	0	- 1	0	
<u>TOTAL</u>	4	4	0	4	
<u>TOTAL GENERAL</u>	28	28	0	26	1

Sur 2016, 4 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade au 1er janvier, 1er avril et 1er octobre. Il s'agit de :

- 2 avancements du grade d'adjoint technique de 2ème classe à celui d'adjoint technique de 1ère classe, avancement dans le cadre de l'évolution de carrière classique, pour deux postes de Rippeur/gardien de déchetterie.

- 1 avancement du grade d'adjoint Technique Principal de 2ème classe à celui d'adjoint Technique principal de 1ère classe, avancement dans le cadre de l'évolution de carrière classique, pour un poste de coordonnateur des déchetteries.

- 1 avancement de grade d'adjoint administratif de 1ère classe à celui de Rédacteur, du fait de la réussite au concours, et de l'inscription sur liste d'aptitude pour le poste d'adjointe administrative.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet « Zéro déchet / Zéro gaspillage » un poste de Maître composteur et animateur de proximité et de médiation, doit être ouvert, conformément à la convention de financement de l'animation signée avec l'ADEME.

Enfin, le contrat Emploi Avenir ouvert depuis le 15 avril 2013 sera clôturé le 14 avril 2016. La personne qui occupe ce poste a informé qu'elle souhaitait changer de territoire et donc ne pas rester dans les effectifs du SIRTOM.

D'autre part, un agent en position de disponibilité pour convenance personnelle depuis le 16 juin 2014 a demandé sa réintégration au 1^{er} janvier 2016. Un poste étant disponible, celui-ci peut être réintégré.

2) Orientations budgétaires 2016

2.1) Résultats prévisionnels 2015

Les résultats prévisionnels du budget 2015 sont les suivants :

- excédent de fonctionnement prévisionnel 2015 : 161 373.51 € (rappel reports d'excédents 2014 de 43 358.76 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 204 732.27 €.

- excédent d'investissement prévisionnel 2015 : - 40 511.95 € (rappel reports d'excédents 2014 de 398 347.93 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 357 835.98 €.

Les Restes à Réaliser (RAR) en investissements sont de 459 658.30 € en dépenses et 5 000 € en recettes ; soit des RAR nets de 454 658.3 €.

Le besoin de financement de l'investissement par le fonctionnement (en prenant en compte les RAR) sur le budget 2016 est donc de 96 822.32 € et l'excédent de fonctionnement à inscrire au budget 2016 est de 107 909.95 €.

2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2016

2.2.1) Réhabilitation des déchèteries :

Les restes à réaliser 2015 de 459 658.30 € correspondant aux dépenses non faites sur cette opération en 2015.

Les dépenses prévisionnelles pour cette opération sont les suivantes :

Travaux déchèterie de SALORNAY-sur-GUYE : 471 000 € H.T

Travaux déchèterie de TRAMBLY : 275 000 € H.T.

Travaux déchèterie de CLUNY : 293 000 € H.T. + achat terrain pour l'extension de la déchèterie de CLUNY : 35 000 €

Travaux déchèterie de TRAMAYES : 56 000 € H.T.

Travaux déchèterie de LA GUICHE : 51 000 € H.T.
TOTAL : 1 181 000 € H.T. soit 1 410 200 T.T.C.

Concernant la mission de maîtrise d'œuvre + missions techniques (SPS, géotechnique, géomètre,...), les sommes prévisionnelles restantes sont 176 160 € T.T.C. (dont 24 120 € payés en 2015).

L'ensemble de ces dépenses est donc de : 1 586 360 € T.T.C.

Le montant des subventions notifiées pour cette opération est de 345 400 € (dont 45 495 € versés sur le budget 2014).

Les marchés de travaux sont lancés en globalité, ce qui conduit à inscrire l'ensemble des éléments de cette opération sur le budget 2016.

A noter qu'un emprunt de 390 000 € a été contracté pour cette opération en 2014.

Le montant restant à financer sur cette opération est donc de 850 960 €.

2.2.2) Autres investissements :

Achat petit outillage (établi, étau, outillage) : 2 000 €

Achat mobilier (bureau / armoire) : 500 €

Achat de 2 bennes transport déchets verts : 11 500 €

Réfection bavettes de protection du quai de transfert : 2 000 €

Travaux de réfection entrée bâtiment / parking / accès rue : 9 000 €

Travaux de réfection / busage voie d'accès du quai de transfert : 18 500 €

Achat pièces de rechange pour bacs de collecte : 1 000 €

Achat bacs de collecte : 3 000 €

Actions ZDZG / PLP DMA (60 000 €) :

Achat de postes informatique (équipement 2 postes ZDZG) : 3 000 €

Achat logiciels liés : 1 500 €

Achat véhicule (équipement 2 postes ZDZG) : 22 000 €

Acquisition broyeur et matériels connexes : 13 000 €

Acquisition petits matériels démonstration pour réduction déchets verts (tondeuse, broyeurs pour prêt) : 10 000 €

Stand / panneaux : 3 000 €

Équipement de 14 placettes de compostage domestique (panneaux / composteurs) : 5 000 €

Acquisition vaisselle réutilisable (gobelets / barquette/...) : 2 000 €

Petit matériel : 500 €

TOTAL : 107 500 €

2.2.3) Recettes investissements :

Les recettes (subventions) pour ces investissements sont de l'ordre de 348 308 €.

Actions ZDZG / PLP DMA (48 403 €) :

CD 71 : 1 733 €

ADEME (investissements) : 46 670 €

Les recettes affectées à cette opération correspondent à 81% des dépenses.

Les soldes des subventions pour l'opération de réhabilitation des déchèteries sont de 299 905 €.

Les dotations aux amortissements sont de l'ordre de 198 000 €.

La FCTVA 2015 est de 8 400 €.

Remboursements d'emprunts / emprunts nouveaux / autofinancement :

Un emprunt de 850 000 € pour finaliser l'opération réhabilitation du réseau de déchèteries est proposé. Ce projet s'inscrivant dans l'opération ZDZG, un prêt à un taux préférentiel de 1.5% est possible au niveau de la Caisse des dépôts et consignations.

Le remboursement du capital des emprunts pour 2016 est de 320 000 € (avec nouvel emprunt prévisionnel 2016).

Le virement de section à section (autofinancement) pourrait être de 133 000 €.

La contractualisation de l'emprunt 2016 sera finalisée après attribution des marchés de travaux afin d'affiner la somme finale à emprunter. L'attribution des marchés devrait avoir lieu en juin 2016.

2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2016

2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés :

Les dépenses de traitement des déchets prévisionnelles sont en baisse de 5.5% par rapport au budget 2015 :

- 1) augmentation de la TGAP de 0.4% € pour tonnages OMR/DNR/AMIANTE/REFUS DE TRI : 500 €
- 2) révision des prix de marché de 2.5% pour marchés en prolongation (+ 15 000 €)
- 3) baisse des prix pour lots déchèteries pour les nouveaux marchés (- 30 000 €)
- 4) variation de tonnages :
OMR / DNR : - 2% / EMB. : - 1% / PAPIERS : - 2% / VERRE : stab. / DECHETERIES : stab (total : - 5 000 €)
- 5) provision adhésion syndicat 2017 : 5 % (+ 40 000 €)

5 communes de la Communauté de communes du Clunisois sont en prestation de services (marchés) pour la gestion de leurs déchets ménagers et assimilés (communes sous tarification incitative).

Le coût des marchés pour ces communes pour 2016 est estimé à 40 000 € (38 683 € en 2015).

Les participations prévisionnelles pour l'accueil des habitants du territoire dans des déchetteries d'autres collectivités limitrophes sont les suivantes :

- déchèterie de MALAY pour Chissey-les-Mâcon / Taizé : 11 500 €
 - déchèterie de St BONNET-de-JOUX pour les communes de Vérosvres et Chiddes : 13 500 €
 - déchèterie de LA ROCHE-VINEUSE pour Pierreclos et Serrières : 28 000 €
- TOTAL : 53 000 € (51 715.70 € en 2015).

2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri) :

Le reste des charges de structures prévisionnelles est en augmentation de 2 % (+ 9 400 €), essentiellement pour l'entretien de la flotte de camions (pas d'achat d'un nouveau camion sur 2016 et donc entretiens supplémentaires prévus pour maintien en état du camion non remplacé).

2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	Temps de travail hebdomadaire	Dépenses salariales 2015	Dépenses prévisionnelles 2016	Avantages en nature	Observations
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>	658	604 442.93	626 047.45		
Agent de Maîtrise	35	45 879.07	46 328.23		37 heures avec RTT de 2h / sem.
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	140 /	158 714.24	201 427.71		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	175	97 004.42	60 771.11		
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	98 /	31 650.11	97 790.86		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	63	271 195.09	219 729.54		
	35 /				
	105				
	350 /				
	280				
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>	105	146 594.49	150 672.5		
Ingénieur Principal	35	74 588.743	74 788.79		37 heures avec RTT de 2h / sem. Poste rédacteur à partir de 04
Rédacteur	35	0	40 049.97		
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	35	34 686.38	35 833.74		
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	0	37 319.37	0		
<u>TOTAL</u>	763	751 037.42	776 719.95		
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	105 / 140				
Contrat à Durée Déterminée : CDD / ZDZG (apprenti / CAE)	35 / 70	4 564.40	41 865.76		2016 : + 1 poste ZDZG à partir de 02. 0.55 ETP réel pour PLP DMA / poste partagé
CDD / PLP DMA	35	34 315.66	36 282		
CDD / poste en disponibilité	35	30 746.16	30 242.21		
CAE CUI	35	0			
Emploi d'avenir	0	21 776.79	6 373.81		Fin avril
<u>TOTAL</u>	140 / 175	91 403.01	114 763.78		
<u>TOTAL GENERAL</u>	903 / 938	842 440.43	891 483.73		
<u>Remplacement Arrêts maladie</u>	2 559 heures / 2 remplaçants / 12 mois en 2015	36 637.58	Prévisions : 33 463.12		
<u>Vacataires remplacement congés été</u>	638 heures totales / 4 vacataires sur 07/08/09	9 639.38	9 758.08		

Les charges générales de personnel (masse salariale + médecine préventive + assurance du personnel) sont proposées avec une progression de 6 % (57 007.98 €) par rapport au budget 2015, reprenant les évolutions des carrières des agents sur 2016 (10 avancements d'échelon, 3 avancements de grade et un passage catégorie C à catégorie B à la suite d'une réussite à un concours) ainsi que les évolutions des cotisations. Concernant l'action ZDZG, un poste a été créé et le poste de chargée de mission ZDZG est sur une année pleine (5 mois en 2015).

A noter le maintien de la provision pour maladie ordinaire de 10 000 € utilisée à 100 % en 2015 puisque les dépenses de remplacement ont été de 36 637.58 €.

Les charges des indemnités des élus sont les suivantes :

- Président : 5 758 .20 €
- Vice-Présidents : 8 637.36 €

2.3.4) Opération ZDZG :

Les dépenses de fonctionnement de cette opération se divisent entre :

- les frais de personnel : 2.16 ETP présent / 78 147.76 € :
 - 1 poste de chargée de mission ZDZG en alternance : 14 053.28 €
 - 1 poste de chargée de missions PLP DMA : 36 282 € (à noter le SIRTOM étant coordinateur du groupement de collectivités en charge du PLP DMA, il gère le poste administrativement et comptablement, puis il se fait rembourser par les autres collectivités).
 - 1 poste de maître composteur / médiateur ZDZG : 27 812.48 € / an (à partir du 15 février 2016) / poste CAE : remboursement CAE de 753 € / mois.
- et les dépenses pour la mise en place des actions : 61 000 € :
 - 20 000 € pour communication / publication / fonctionnement des postes (formation, déplacements,...)
 - 6 000 € pour aides aux partenaires / actions conjointes (laboratoire de transformation / gaspillage alimentaire,...)
 - 5 000 € pour la collecte des papiers des administrations (Eco Sol)
 - 5 000 € pour les soutiens Ressourceries (Eco Sol)
 - 15 000 € pour études de faisabilité (redevance spéciale incitative)
 - 10 000 € pour étude méthanisation agricole

Les recettes de fonctionnement liées à ces postes et actions (107 311 €) sont pour :

- les frais de personnel : 2.16 ETP / 51 080 € ADEME et 19 800 € pour remboursement des frais personnel et fonctionnement du poste des 2 CC membres du groupement PLP DMA (CC du Tournugeois et CC du Mâconnais Val de Saône):
- les dépenses pour la mise en place des actions : 36 431 €

Les recettes affectées à cette opération correspondent à 77% des dépenses.

2.3.5) Charges financières / Autres dépenses :

Les remboursements des intérêts d'emprunt prévus pour 2016 sont de 67 000 € (avec prévisions d'emprunt pour investissements 2016) en progression de 3 % par rapport à 2015 (+ 2 000 €).

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 750 €.

2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations:

La prévision de majoration des bases fiscales 2016 est de 1.84 %, avec 1% arrêté par la loi de finances.

L'augmentation des prix à la consommation sur 2015 (de janvier à décembre 2015) a été de 1.20 %.

En application de la méthodologie de revalorisation des participations, la majoration 2016 serait de 2.1 % (41 500 €).

Dans ce cas, la participation globale proposée est de 2 052 000 € (pour rappel 2015 : 2 010 500 €). Le taux proposé résultant est de 12.18 % (pour 2015 : 12.15%). La majoration moyenne pour les administrés est estimée à 1.2 %.

La participation prévisionnelle spécifique de la Communauté de communes du Clunisois pour le remboursement des prestations de services ainsi que des accueils en déchetteries, minorée des recettes liées, pour les 5 communes sous le régime de tarification incitative, est de 49 500 € (40 000 € pour les marchés / 18 000 € pour les coûts déchetteries (Malay / Salornay-sur-Guye / déduction de 8 500 € pour les rachats matières + soutiens Eco Emballages).

2.3.7) Autres recettes de fonctionnement:

Les recettes de rachat et soutiens sont estimées à 545 000 €, soit une diminution de 2.85 % par rapport à 2015 du fait des baisses de prix de rachat de la matière première (ferrailles et plastiques) et des baisses des tonnages prévues.

2.4) Engagements pluriannuels

L'opération de réhabilitation du réseau de 5 déchetteries porte sur la période 2015/2018. La répartition du budget prévisionnel par année est le suivant :

2015 : maîtrise d'œuvre et études techniques

2016 : travaux déchetterie de SALORNAY-sur-GUYE : 471 000 € H.T. + achat terrain pour l'extension de la déchetterie de CLUNY : 35 000 €

2017 : travaux déchetterie de TRAMBLY : 275 000 € HT.

2017 : travaux déchetterie de CLUNY : 293 000 € H.T.

2018 : travaux déchetterie de TRAMAYES : 56 000 € HT.

2018 : travaux déchetterie de LA GUICHE : 51 000 € HT.

TOTAL : 1 410 200 € T.T.C.

Concernant la mission de maîtrise d'œuvre + missions techniques (SPS, géotechnique, géomètre,...), les sommes prévisionnelles sont de 176 160 € T.T.C.

L'ensemble de ces dépenses est donc de : 1 586 360 € T.T.C.

Le montant des subventions notifiées pour cette opération est de 345 400 € (dont 45 495 € versée sur le budget 2014).

Un emprunt de 390 000 € a été contracté pour cette opération en 2014.

Un emprunt, en fonction des montants d'attribution des marchés de travaux, est contracté en 2016.

3) Etat de la dette

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (avec emprunt prévi. 2016)
Encours de la dette au 31 décembre	2 145 340.88	2 327 712.62	1 807 492.70	1 673 823.93	2 116 901.38	1 764 962.67	2 295 214.52
Remboursement du capital au cours de l'exercice	247 714.43	322 628.26	496 219.92	313 668.77	306 922.55	351 938.71	319 748.15
Intérêts	64 715.63	80 957.95	76 438.21	65 300.92	61 567.85	64 161.23	66 976.17
TOTAL	312 430.06	403 586.21	572 658.13	378 969.69	368 490.40	416 099.94	386 724.32